

## **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 22 JUILLET 2010.**

**DATE DE CONVOCATION :** 16 juillet 2010.

**PRESENTS :** VEAUTE Francis, BERTES Alain, GOUILLOUX Thierry, BERTES Leïla, RAYNAUD Aimé, MOURIER Michel, BAPTISTE Jean, MARTIN CHERKI Sandra, MARCEROU Jean-Claude, GIMENEZ Jacques, SAUVAGNAC Chantal, BUORD Laurent, PRADELLE Sylvie, TAKASSA Moussa, HARNIK Fahima, COMBES Gisèle, PECH Nancy, GARCIA Dominique, PILLIAS Pascale.

**EXCUSES :** ETIENNE Régine, CONDOMINE Stéphane.

**POUVOIRS :** DESTRADE Laurence à TAKASSA Moussa.

**SECRETAIRE :** HARNIK Fahima.

La séance est ouverte à 20 heures 35 minutes.

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 29 juin 2010. Accord par 20 Voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote.*

### **DELIBERATION N°1 : APPROBATION DU MARCHE POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU CELLIER CONCERNANT LE LOT 2 RESEAUX SECS.**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 juin 2010, le conseil municipal a attribué le lot n°1 (voirie et réseaux humides) au Groupement JOULIE TP / ASTRUC pour un montant du marché de 318 449,10 euros HT (solution de base + option 1). Le lot n°2 devant faire l'objet d'une procédure de négociation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 07 juillet 2010 pour analyser les nouvelles propositions des entreprises, après vérification des offres par la SEMABATH et le maître d'œuvre.

L'avis de la commission est :

- D'attribuer le lot n°2 à l'entreprise S.E.E.P. Montant du marché : 52 787,11 euros HT (solution de base).

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du lot 2,
- et d'autoriser le représentant de la SEMABATH à signer le marché sus-visé et toutes pièces utiles en ce sens.

*Accord par 20 Voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote.*

**DELIBERATION N°2 : CONCLUSION D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE JMS POUR LA PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DU MARCHÉ « CREATION D'UN COMPLEXE SPORTIF TENNIS DE TABLE ET GYMNASE » - LOT N°1 GROS ŒUVRE – VRD.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires imprévus, et donc non compris dans le marché, ont du être réalisés. Il s'agit de l'aménagement du parking aux abords du club house et d'une reprise de réseau pluvial.

Il précise qu'en vertu de l'article 20 du code des marchés publics : « En cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, un avenant ou une décision de poursuivre peut intervenir quel que soit le montant de la modification en résultant. Dans tous les autres cas, un avenant ou une décision de poursuivre ne peut bouleverser l'économie du marché, ni en changer l'objet ».

De plus, Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 13 juillet 2010 pour valider cet avenant qui entraîne une augmentation du coût initial du marché de 6,45% (en prenant en compte tous les avenants préalables). Cette augmentation n'est pas de nature à bouleverser l'économie du marché.

Montant du marché de base HT : 940 819,00 euros.

Montant HT des travaux supplémentaires : 22 122,50 euros.

Nouveau montant HT : 1 001 509,20 euros soit une augmentation de 6,45% par rapport au marché initial.

Toutes les conditions légales et réglementaires de passation d'un avenant étant réunies, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cet avenant et de l'autoriser à signer tout document utile en ce sens.

*Accord par 20 Voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote.*

**DELIBERATION N°3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Afin d'organiser au mieux les services, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il conviendrait de créer quatre postes d'adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe (35H/semaine). Il est question d'intégrer des agents actuellement recrutés en tant que contractuels.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'approuver le nouveau tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

**Services Administratifs**

- 1 – Attaché Principal
- 2 – Attachés
- 1 – Rédacteur Chef
- 1 – Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 – Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 7 – Adjoint Administratifs 2<sup>ème</sup> classe
- 1 – Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe (24H/semaine)
- 1 – Agent social 2<sup>ème</sup> classe

**Police Municipale**

- 1 - Chef de Service de Police Municipale  
classe exceptionnelle
- 1 – Chef de Police Municipale
- 1 – Gardien de Police
- 2 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe (ASVP)
- 1 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe (ASVP)

**Services Techniques**

- 2 – Adjoint Techniques Principaux 1<sup>ère</sup> classe
- 1 – Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 18 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe

**Service Culturel**

- 1 – Adjoint du Patrimoine Principal 1<sup>ère</sup> Classe
- 1 – Adjoint du Patrimoine Principal 2<sup>ème</sup> Classe
- 1 – Adjoint du Patrimoine 2<sup>ème</sup> Classe (30H/semaine)

**Service Ecoles Maternelles**

- 3 – ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 – ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe
- 6 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe
- 2 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe (30H/semaine)

**Service Crèche Halte-Garderie**

- 1 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe

**Service Enfance – Jeunesse**

- 1 – Assistant Socio-Educatif Principal
- 1 – Assistant Socio-Educatif
- 2 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe
- 1 – Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe (30H/semaine)
- 1 – Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 2 – Adjoint Administratifs 2<sup>ème</sup> classe
- 7 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe
- 4 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe (35H/semaine)
- 1 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe (33H/semaine)
- 4 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe (30H/semaine)
- 1 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe (26H/semaine)
- 1 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe (22H/semaine)
- 2 – Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe (20H/semaine)

**Service Entretien des Bâtiments**

- 2 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe
- 3 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe (30H/semaine)
- 2 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe (28H/semaine)
- 2 – Adjoint Techniques 2<sup>ème</sup> classe (20H/semaine)

**Service Entretien des Espaces Verts**

- 1 – Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe

*Accord par 20 Voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote.*

**PROJET DE DELIBERATION N°4 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE 2010 DU PERSONNEL COMMUNAL:**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 Mars 2010, le Conseil a adopté le régime indemnitaire du personnel communal pour 2010.

Compte tenu des responsabilités et sujétions particulières des agents d'encadrement du service administratif, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des indemnités 2010 dans les conditions ci-après et de l'autoriser à procéder aux répartitions individuelles compte tenu des critères généraux retenus antérieurement et des tâches particulières exécutées par chaque agent :

## **SERVICE ADMINISTRATIF : CREDIT GLOBAL ANNUEL :**

GRADES	N b		I A T		I E M P		I F T S		I H T S	TOTAL
	agents	coeff	montant	coeff	montant	coeff	montant	(1)		
Directeur (Attaché Principal)	1			3	4 116,12	4,49	6553.02	NON	10 669.14	
Attachés	2			2	5488,16	2,04+1,92	4250,47	NON	9 738,63	
Rédacteur Chef	2			1,10 (x2)	2 750,18	1,97+1,13	2 637,14	OUI	5 387,32	
Adjoint Admin. Princip. 1 <sup>er</sup> cl	1	2,91	1374.47	1,42	1 666,88			OUI	3041.35	
Adjoints Admin. 1 <sup>ère</sup> cl	1	2,98	1372.61	2,72	3 192,89			OUI	4565.50	
Adjoints Admin. 2 <sup>ème</sup> cl	6	3,08 (x6) +3.26(x1)	8236.68 1453.01	0,1 (x3)	352.14			OUI	10041.83	
Agent social	1	3,08	1372.78					OUI	1372.78	
TOTAL	14		13809.55		13450.25		9190.16		36449.96	

1) rémunération des heures réellement effectuées et non récupérées, dans la limite de 25 H. par mois et par agent.

*Accord par 20 Voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote.*

### **DELIBERATION N°5 : TRANSFERT A LA COLLECTIVITE DE L'ASSURANCE SOUSCRITE AUPRES DE LA CNP PAR L'AMICALE DU PERSONNEL.**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la Fonction publique prévoient qu'après trois mois de congés de maladie cumulés, continus ou discontinus, sur une période d'un an, les fonctionnaires sont mis à demi traitement.

Les employés municipaux titulaires et stagiaires (+ de 28H/semaine) bénéficient d'une assurance pour faire face à ce risque statutaire. Cette assurance, souscrite auprès de la CNP par l'amicale du Personnel, permet le maintien d'environ 90% du traitement brut. Celle-ci était financée par la commune sous forme de subvention et par l'amicale du Personnel sur une partie des cotisations des agents.

Désormais, compte tenu de l'évolution de la réglementation, l'assurance souscrite auprès de la CNP par l'amicale doit être transférée à la collectivité.

Les modalités de ce transfert ont été précisées dans l'accord-cadre ; lequel a été validé par le personnel municipal le 29 septembre 2009.

Le montant de la prime d'assurance fera désormais l'objet d'un versement mensuel à la CNP d'une part patronale et d'une part salariale, suivant la répartition suivante :

- part patronale : 60 % du montant de la prime
- part salariale : 40 % du montant de la prime

La part patronale et la part salariale seront prélevées sur le bulletin de salaire. L'adhésion à ce contrat d'assurance est soumise à l'acceptation de chaque agent.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2010 dès son élaboration. Pour information, la cotisation 2010 auprès de la C.N.P. s'élève à 16 544,43 euros.

Il propose au conseil de :

- valider ce transfert et de l'autoriser à signer toutes pièces utiles en ce sens.

*Accord par 20 Voix Pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 54.